



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements n^{os} 22.10.17.26 et 22.10.19.26

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 1^{er} juin 2026, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement n^o 22.10.17.26 modifiant le règlement de zonage n^o 22.10 afin d'autoriser le sous-groupe d'usage agricole « a) les établissements et usages agricoles sans élevage (culture) » dans les zones IDC-1, IDC-2, IDC-3, IDC-4, IDR-1 et IDR-6, ainsi qu'assujettir la zone IDC-1 à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Lors de la séance du Conseil du 6 juillet 2026, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement n^o 22.10.19.26 modifiant le règlement de zonage n^o 22.10 afin de préciser certaines dispositions applicables aux usages complémentaires autorisés dans les hangars d'aéronefs

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi et sont entrés en vigueur le 20 août 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 1^{er} septembre 2026.


Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

2 octobre 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement n^o 26.05 adopté le 12 janvier 2026 par le conseil municipal, je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloeil.ca>, le 1^{er} septembre 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} septembre 2026.


Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière